

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 29 JUIN 2015**Objet : TARIFS VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE - EGC AIN**

Membres élus présents : MM BAILLY - BENEDIT - BUGAUD - CAUQUY - MME DAMELET - MM. DRHOVIN - FONTENAT - FRATTA - GIREAU - GROSSAT - GUDERZO - JOUSSEAU - LUGAND - MONNET - PERRAUT - PHILIBERT - MME PRADEL - M. VERNE

Intervention du Président BAILLY

Si l'EGC de l'Ain forme avant tout des étudiants pour l'obtention d'un diplôme reconnu par l'Etat de Responsable en marketing, commercialisation et gestion, ce diplôme de niveau II, inscrit au RNCP, peut tout autant être obtenu par la Validation des Acquis de l'Expérience.

En l'espace de quelques semaines, 2 demandes de VAE ont été présentées à l'EGC de l'Ain.

Aussi, pour permettre l'accompagnement des salariés dans la délivrance du diplôme par la VAE, la tarification proposée est celle pratiquée au niveau du réseau des EGC, à savoir 38 € TTC de frais de dossier, 750 € TTC d'instruction et de traitement de la demande avec jury de diplôme, et 700 € TTC de frais d'accompagnement si le candidat le souhaite.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir délibérer sur l'application de ces tarifs du réseau EGC pour la VAE.

L'Assemblée, vu l'exposé du Président Bailly, approuve la tarification applicable au réseau EGC pour la Validation des Acquis de l'Expérience.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	34
- Nombre de Membres présents	18
- Nombre de voix pour	18
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Patrice FONTENAT
Vice-président Secrétaire

Jean-Marc BAILLY
Président